

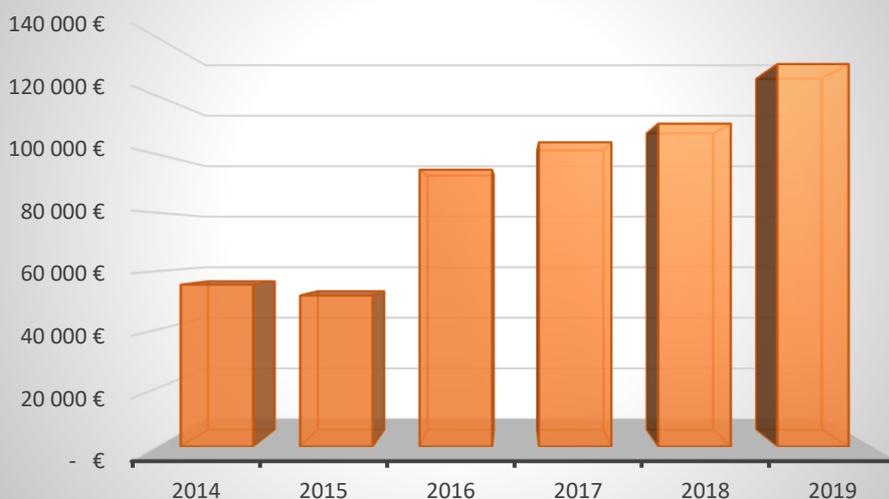


Tableau de bord financier

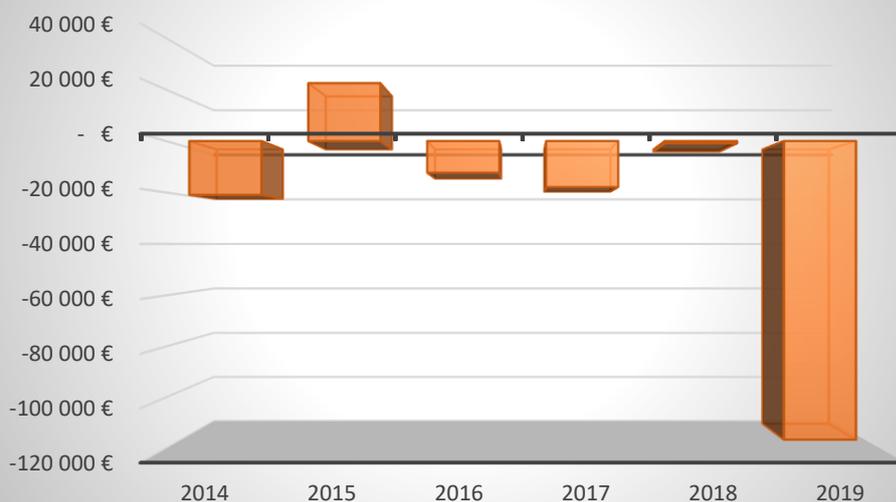
Bilan mandat 2014-2020

BUDGET	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
Personnel	27 997 €	26 588 €	27 357 €	38 305 €	34 858 €	31 441 €	186 546 €
Indemnités élus	17 213 €	18 140 €	18 598 €	18 784 €	18 740 €	18 831 €	110 306 €
Charges structure	25 408 €	20 525 €	22 738 €	24 185 €	27 056 €	25 638 €	146 956 €
Intercommunalités	6 599 €	5 892 €	6 007 €	6 252 €	6 241 €	4 751 €	35 742 €
Charges financières	5 391 €	5 201 €	4 687 €	4 131 €	3 767 €	3 757 €	26 934 €
Autres charges	1 508 €	3 315 €	2 177 €	1 301 €	1 400 €	4 939 €	13 234 €
Amortissements	2 937 €	3 780 €	3 780 €	3 556 €	3 556 €	3 780 €	21 389 €
Déficit antérieur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES	87 053 €	83 441 €	85 344 €	96 514 €	95 618 €	93 137 €	541 107 €
Produit fiscal	14 455 €	16 200 €	17 255 €	17 682 €	18 007 €	18 715 €	102 314 €
Dotation Etat	57 862 €	59 082 €	59 179 €	63 731 €	64 942 €	68 920 €	373 716 €
Subv. Département	17 858 €	17 009 €	26 819 €	50 939 €	10 939 €	10 939 €	134 503 €
Recettes propres	20 341 €	23 982 €	22 020 €	21 718 €	18 505 €	13 407 €	119 973 €
Autres recettes	765 €	221 €	3 285 €	2 405 €	11 020 €	1 547 €	19 243 €
Excédent antérieur	31 141 €	18 589 €	51 543 €	44 178 €	82 738 €	110 535 €	338 724 €
RECETTES	142 422 €	135 083 €	180 101 €	200 653 €	206 151 €	224 063 €	1 088 473 €
RESULTAT fonct.	55 369 €	51 642 €	94 757 €	104 139 €	110 533 €	130 926 €	547 366 €
INVESTISSEMENT							
Capital dette	8 603 €	9 003 €	34 423 €	9 862 €	10 765 €	8 340 €	80 996 €
Etudes/travaux	36 719 €	44 390 €	15 628 €	57 001 €	12 085 €	275 928 €	441 751 €
Amortissements	- €	- €	99 182 €	- €	- €	- €	99 182 €
Déficit antérieur	33 819 €	20 932 €	- €	12 323 €	17 874 €	869 €	85 817 €
DEPENSES	79 141 €	74 325 €	149 233 €	79 186 €	40 724 €	285 137 €	707 746 €
Subventions	- €	18 171 €	2 323 €	1 761 €	11 580 €	19 432 €	53 267 €
FCTVA	5 878 €	1 533 €	3 795 €	5 414 €	1 509 €	9 471 €	27 600 €
Taxe aménagement	774 €	11 531 €	5 356 €	- €	1 754 €	4 725 €	24 140 €
Emprunt	- €	25 000 €	- €	- €	- €	131 081 €	156 081 €
Autofinancement	48 620 €	36 786 €	- €	50 582 €	21 456 €	- €	157 444 €
Amortissements	2 937 €	3 780 €	102 962 €	3 556 €	3 556 €	3 780 €	120 571 €
Excédent antérieur	- €	- €	22 474 €	- €	- €	- €	22 474 €
RECETTES	58 209 €	96 801 €	136 910 €	61 313 €	39 855 €	168 489 €	561 577 €
RESULTAT invest.	- 20 932 €	22 476 €	- 12 323 €	- 17 873 €	- 869 €	- 116 648 €	- 146 169 €
RESULTAT TOTAL	34 437 €	74 118 €	82 434 €	86 266 €	109 664 €	14 278 €	401 197 €

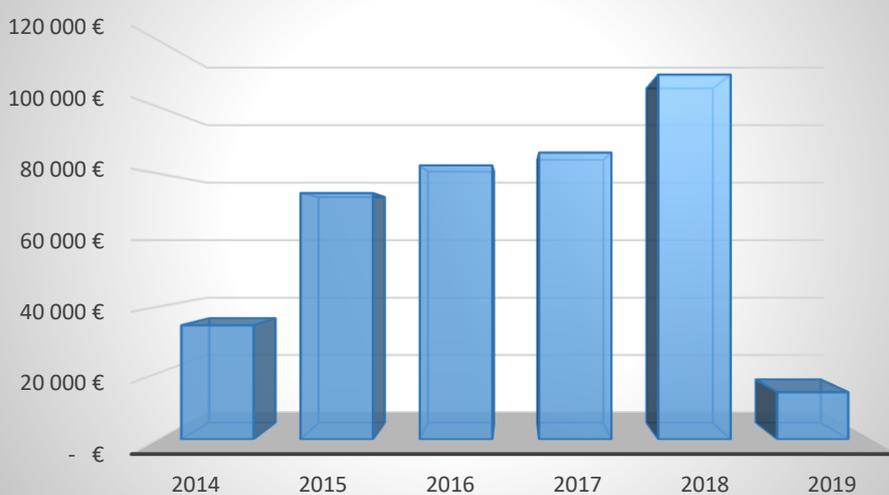
Résultat fonctionnement



Résultat investissement



RESULTAT GENERAL



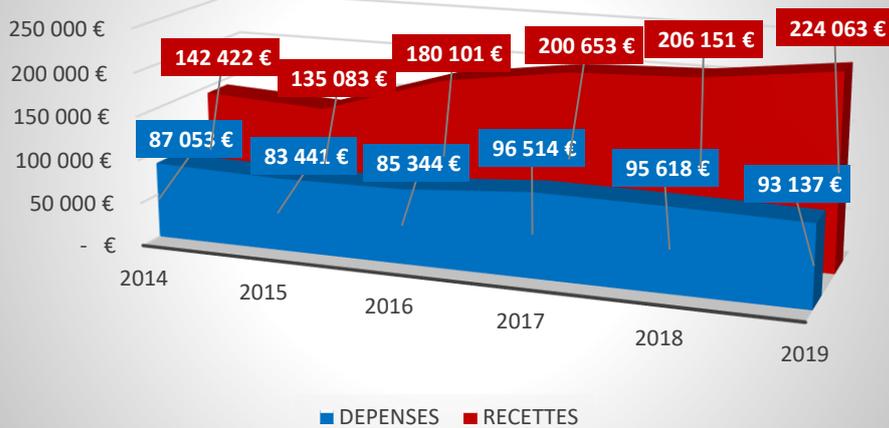
Le résultat de fonctionnement, en progression constante, est lié d'abord aux reports antérieurs, en prévision d'investissements conséquents à venir au cours du mandat, en particulier la réhabilitation de logements communaux. L'emploi de ces crédits a été mobilisé en dernière année du mandat.

Le résultat d'investissement, en raison de la faiblesse des recettes propres, est déficitaire. Il dépend totalement de deux phénomènes : la mobilisation de subventions externes et l'accumulation du résultat de fonctionnement ou, à défaut, le recours à l'emprunt.

Au bilan, le constat est celui d'un effondrement logique du résultat global en 2019, lié mécaniquement à

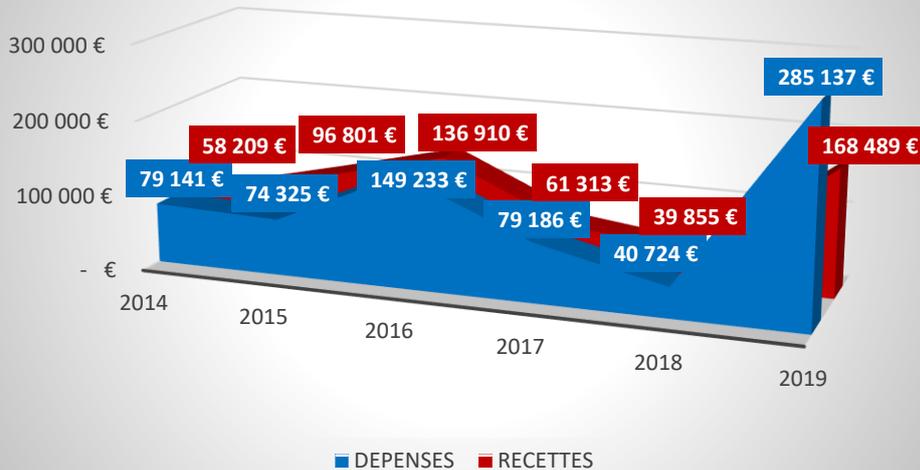
la réalisation du plus gros investissement du mandat, la remise en état des logements de l'ancien presbytère.

Section de fonctionnement



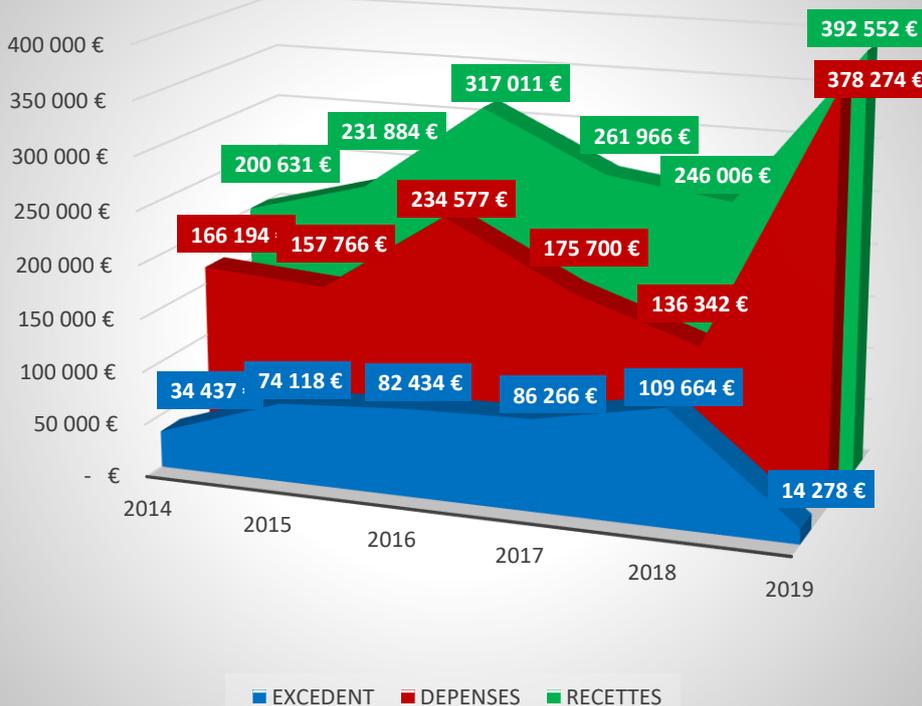
Une dynamique est constatée ces dernières années en matière de recettes pendant que les dépenses restent contenues. Le ratio recettes sur dépenses avoisine les 240 %, soit moins de la moitié des recettes consommées à ce stade.

Section d'investissement



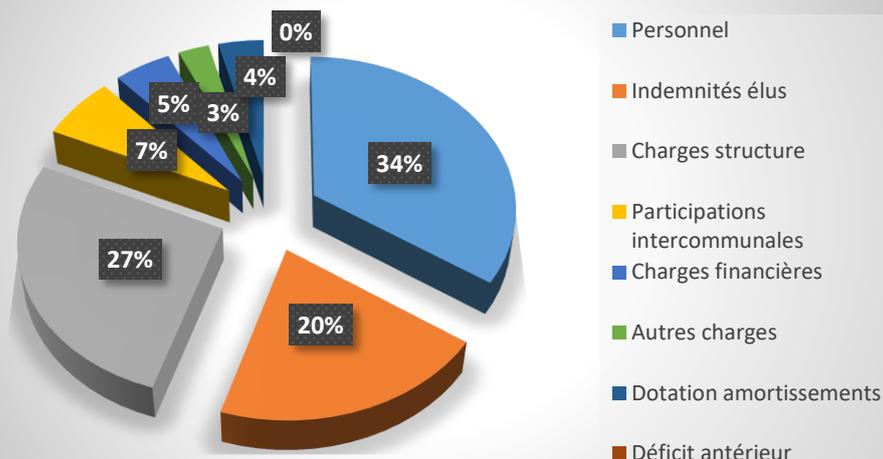
En section d'investissement, la tendance est naturellement inversée : les besoins de financement sont plus importants que les recettes spécifiques. Les seules à prendre en compte à ce stade sont les dotations aux amortissements ne constituant pas une obligation pour les petites communes.

Comptes consolidés

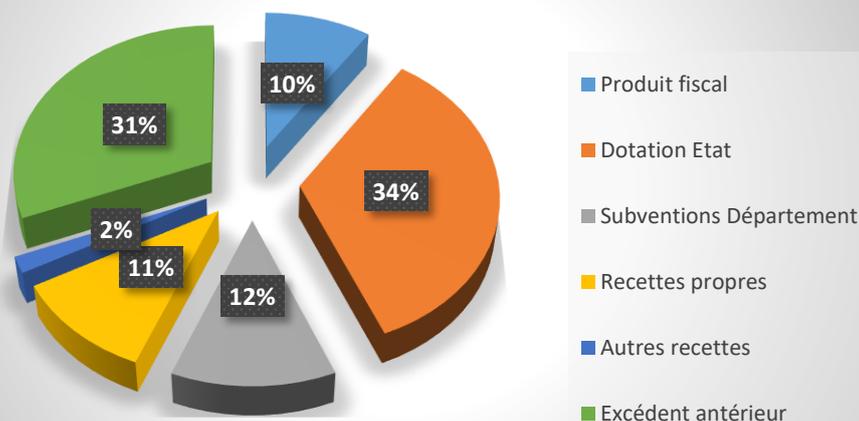


Dans les comptes consolidés, le volet recettes pilote l'ensemble de l'analyse financière. Ce tableau indique pleinement cette vision. De fait, les dépenses sont limitées aux deux tiers environ des recettes, permettant de constituer des réserves.

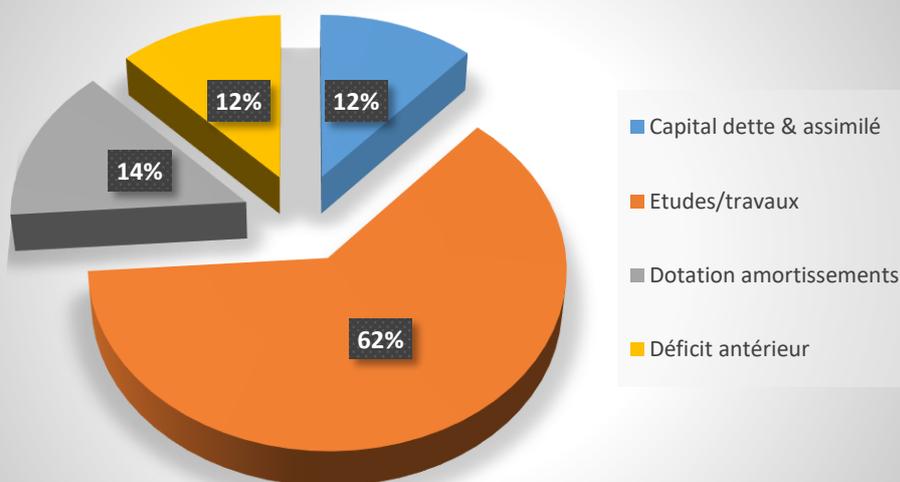
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



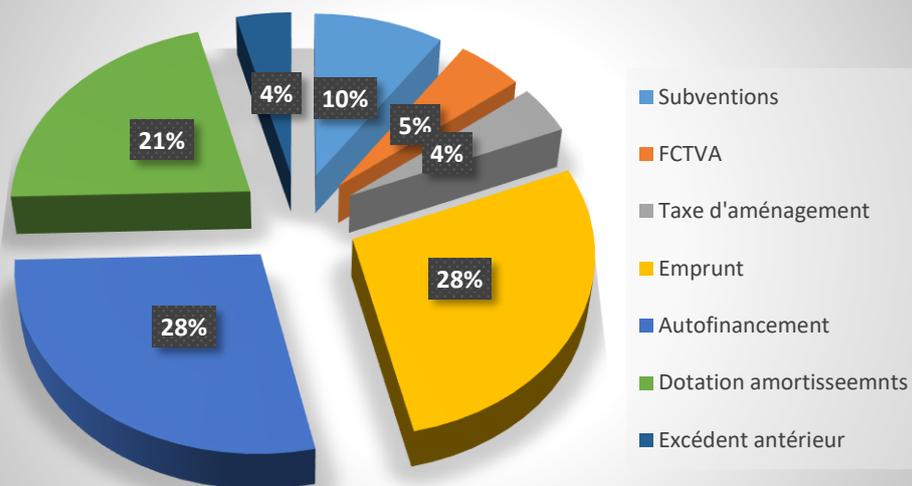
Les principales charges récurrentes correspondent au fonctionnement de l'institution communale, à savoir le personnel, les charges de structure et les indemnités des élus, soit une proportion de 80 % des dépenses.

Le panel des recettes est plus varié. Ainsi, le produit des impôts locaux ne représente que 10 % de la masse. La dotation de fonctionnement de l'Etat constitue la première ressource et les économies réalisées représentent de fait la 2^e contribution. Le soutien du Département et les produits domaniaux sont au même niveau que le produit fiscal.

En investissement, une dépense est inscrite d'office : le remboursement du capital des emprunts, les intérêts sont en

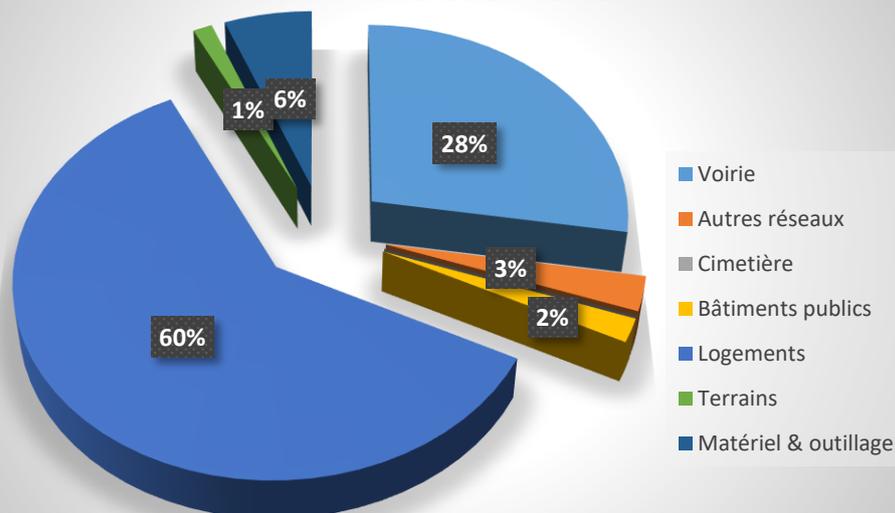
section de fonctionnement. Les principales dépenses sont consacrées au patrimoine communal.

Recettes d'investissement



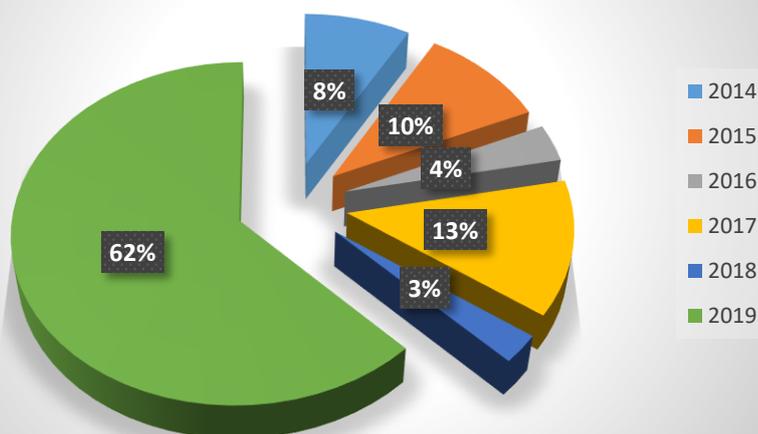
Les amortissements sont destinés à refinancer des équipements en fin de vie. Mais cela reste l'exception. De fait, le recours à l'emprunt est au même niveau que l'autofinancement par affectation des excédents de fonctionnement constatés.

Opérations thématiques d'investissement



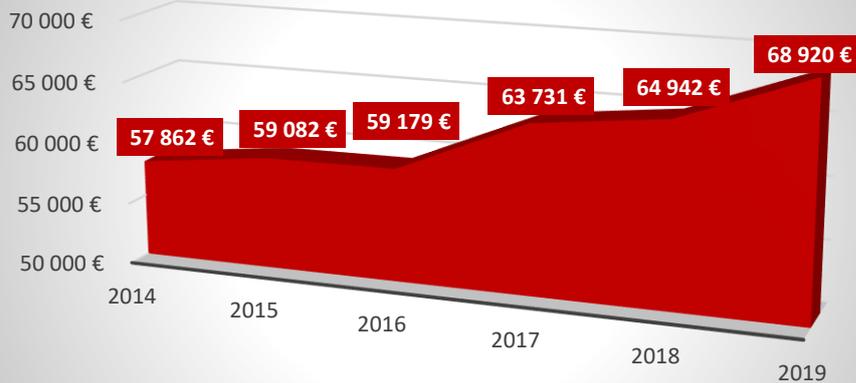
La répartition des dépenses d'investissement par thématiques traduit la part prépondérante de l'aménagement des logements communaux, suivi par la voirie qui nécessite des programmes réguliers. C'est aussi le domaine le plus touché par les dégâts d'orages.

Programmes annuels d'investissement

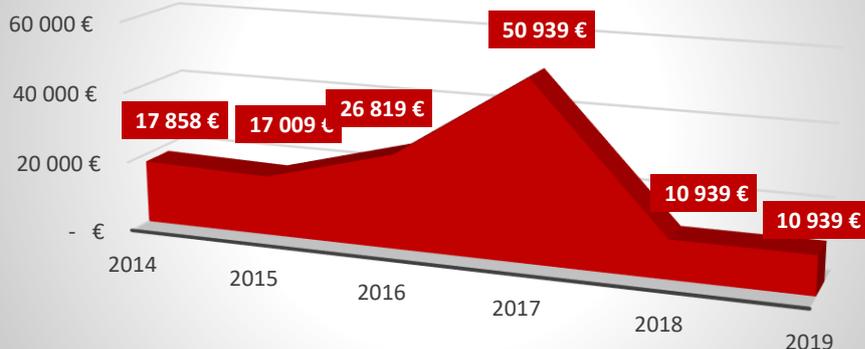


Au niveau calendaire, c'est en 2019 que les engagements de 2014 ont pleinement trouvé leur traduction au regard des délais de mise en œuvre. L'autre engagement – viabilisation de terrains constructibles – n'apparaîtra qu'au budget 2020.

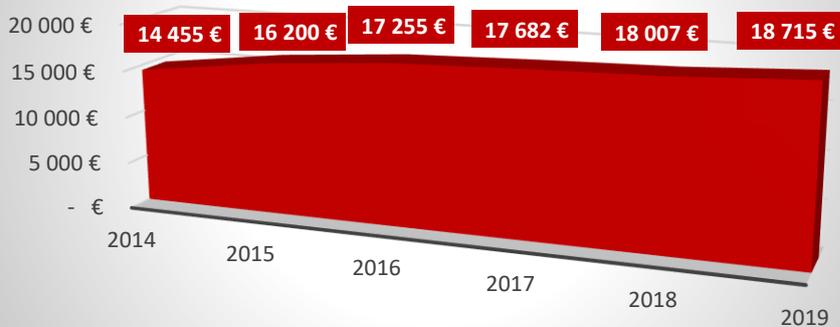
Dotation de fonctionnement Etat



Subventions du Département



Produit fiscal



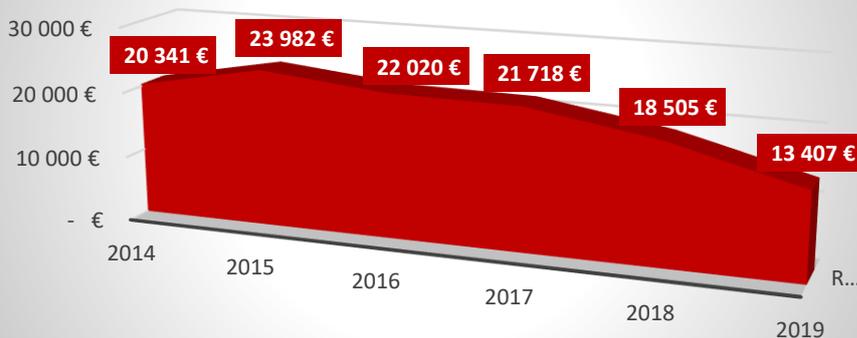
Contrairement à la culture développée par les associations nationales des collectivités, la DGF – dotation globale de fonctionnement - versée par l’Etat n’a pas connu de baisse significative dans les plus petites communes. Bien au contraire !

Le Département contribue également aux recettes de fonctionnement à travers une réversion de droits de mutation à titre onéreux. Par contre, le dispositif d’aide aux communes pauvres a été remplacé par un fonds de solidarité calé sur les dépenses d’investissement, utilisé notamment pour les logements communaux. Ponctuellement, des aides ont été consenties pour faire face aux dégâts d’orages.

Le produit fiscal est gage de l’indépendance budgétaire. Lors de ce mandat, le choix a été celui d’une hausse modérée mais permanente des taux d’imposition locale (taxes sur l’habitation

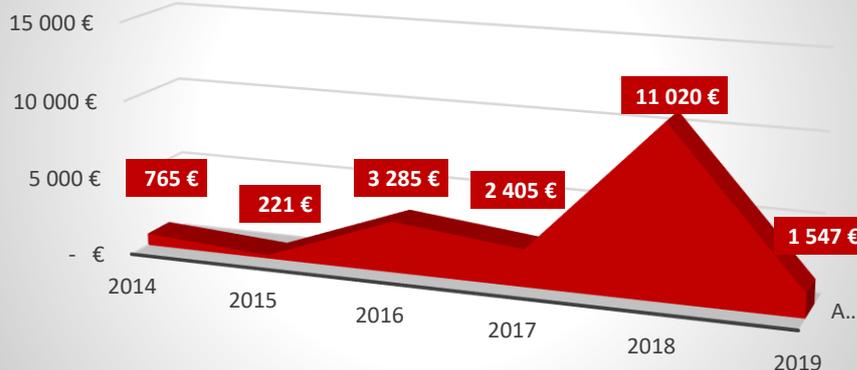
et sur le foncier bâti et non bâti, la cotisation économique territoriale étant prélevée par la communauté de communes).

Recettes domaniales



Les recettes domaniales sont liées à l'utilisation du patrimoine communal par des tiers. Tel est le cas des loyers des logements communaux mais aussi des redevances d'occupation du domaine public, notamment par les réseaux électriques et télécoms.

Recettes exceptionnelles



Enfin, les recettes exceptionnelles sont par nature non prévisibles. Ainsi, en 2018 ont été réglés des certificats d'économie d'énergie sur des travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2016 sur les divers bâtiments publics.

Les contributions au repas hivernal sont aussi encaissées dans ce chapitre.

Participations intercommunales

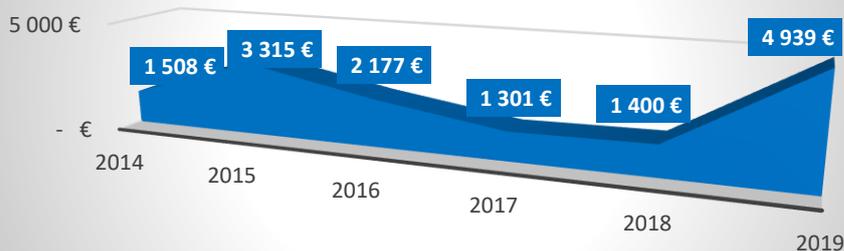


Au titre des dépenses, le schéma s'est simplifié nettement au cours des derniers mandats par les transferts à la CDC (traitement déchets ménagers, piscine, protection des rivières...).

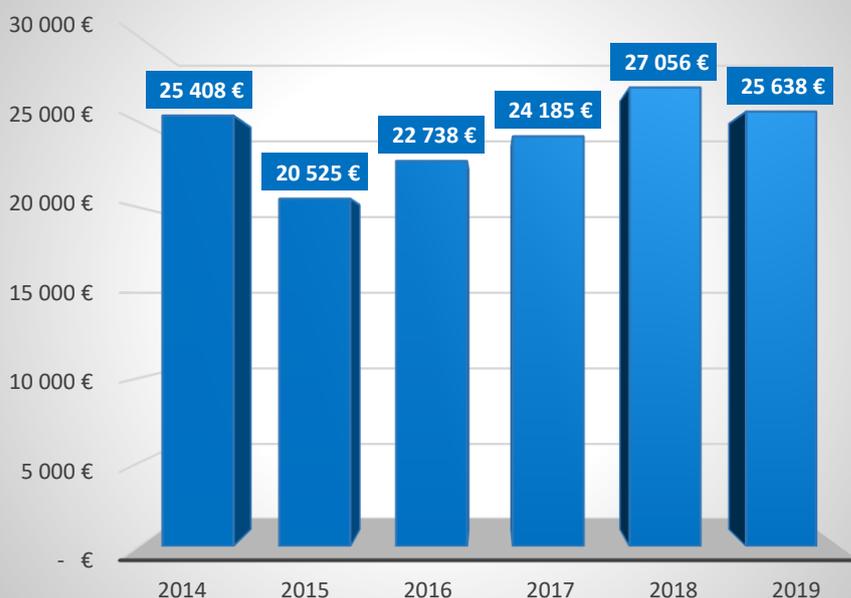
Demeurent de contribution communale les participations au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNR), au syndicat

départemental d'énergies (SDE 07) et au service départemental d'incendie et secours (SDIS).

Subventions aux associations



Charges de gestion



Personnel municipal

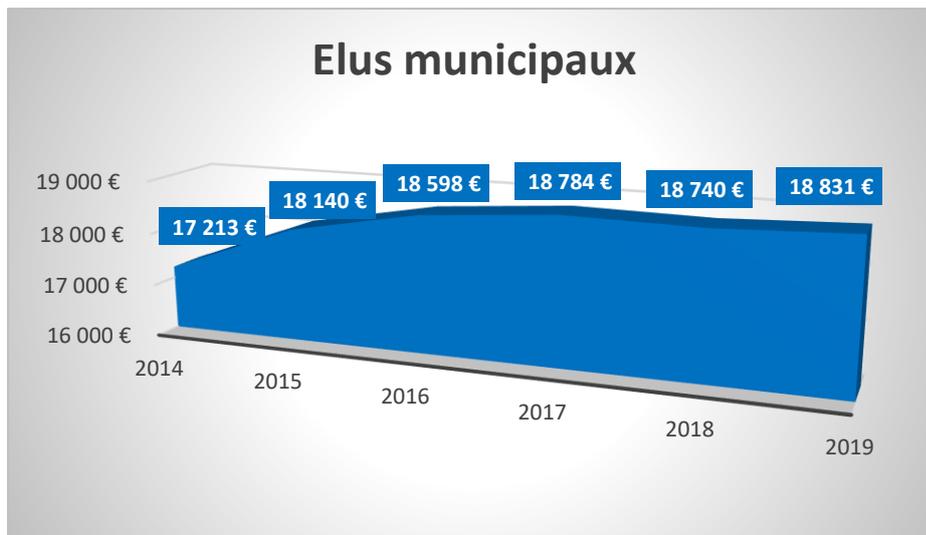


A travers les subventions versées se traduit la volonté communale de soutien à la vie associative locale, sous réserve qu'elle ait une dimension collective. Cela prend aussi en compte la contribution obligatoire à une école privée dès lors que la commune n'a plus d'établissement scolaire.

Tous les besoins matériels et documentaires, mais aussi les prestations intellectuelles, que nécessitent l'animation d'une collectivité publique sont retraduits dans les charges de structure. Sont aussi imputées ici des charges assurées par d'autres collectivités, en particulier les participations aux écoles publiques du territoire.

Première des dépenses récurrente, la rémunération du personnel communal est individualisée par un chapitre distinct. Cela regroupe tout à la fois les salaires des agents, quel que soit leur statut, mais aussi les charges patronales et obligations de l'employeur. Parfois,

des remboursements d'assurance viennent atténuer ce chapitre qui ne reflète que le volet dépenses.



La loi a prévu une revalorisation de l'indemnité des maires et adjoints à l'occasion du renouvellement général de 2020. Dans le mandat précédent, cette ligne budgétaire a dû intégrer également des charges sociales pour les titulaires de mandats électifs.



📊 Dette et capacité financière

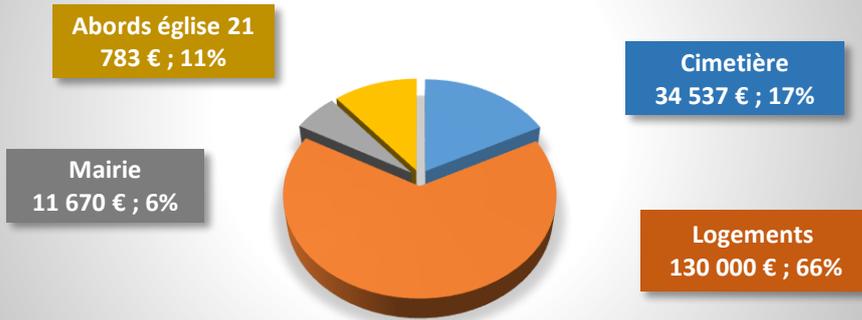
ENCOURS DETTE						
Logements cure (2019)	- €	- €	- €	- €	- €	130 000 €
Dégâts orages (2015)	- €	25 000 €	- €	- €	- €	- €
Cimetière (2010)	47 352 €	44 985 €	42 524 €	39 965 €	37 304 €	34 537 €
Abords église (2006)	35 881 €	33 269 €	30 557 €	27 741 €	24 818 €	21 783 €
Mairie (2000)	23 064 €	21 029 €	18 879 €	16 607 €	14 207 €	11 670 €
Logement mairie (2000)	8 642 €	6 652 €	4 553 €	2 338 €	- €	- €
TOTAL	114 939 €	130 935 €	96 513 €	86 651 €	76 329 €	197 990 €
Cap. autofinanc. courant	27 165 €	36 833 €	46 994 €	63 517 €	31 351 €	24 171 €
Cap. autofinanc. total	58 306 €	55 422 €	98 537 €	107 695 €	114 089 €	134 706 €
Cap. désendet. courant	4,23	3,55	2,05	1,36	2,43	8,19
Cap. désendet. total	1,97	2,36	0,98	0,80	0,67	1,47

La bonne santé financière de la collectivité est suivie en particulier par la Direction des Finances Publiques mais aussi par les banques sollicitées pour l'octroi de prêt. Cet indicateur essentiel fait l'objet d'une forme de notation similaire à celle des comptes publics des Etats ou ceux des entreprises ; une notation qui n'est communiquée uniquement qu'en cas de levée de crédit sur les marchés financiers. Ce qui n'est jamais le cas des petites collectivités...

Des seuils de tolérance sont également fixés par l'Etat avec un affichage par strate de collectivités ; une commune dépassant ces seuils est rapidement mise sous surveillance suivie par les services préfectoraux d'une part mais aussi sous la menace de mesures de redressement fixées par la Chambre Régionale des Comptes d'autre part, laquelle analyse tout à la fois le taux, la durée, la capacité de désendettement et l'épargne brute dégagée par la collectivité ; cette dernière est assimilée à la capacité d'autofinancement des investissements en vigueur dans les entreprises.

La commune de Faugères bénéficie d'une notation plutôt bonne, tirant vers l'excellence. Pourtant, ses marges de manœuvre sont réduites. Mais la combinaison des indicateurs a permis l'octroi d'un prêt pour la réhabilitation des logements à hauteur de 50% du coût, sans exigence d'autofinancement propre, l'autre moitié étant assurée par les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de la CDC du Pays Beaume-Drobie. Le SDE 07 interviendra ultérieurement en remboursement de certificats d'économie d'énergie.

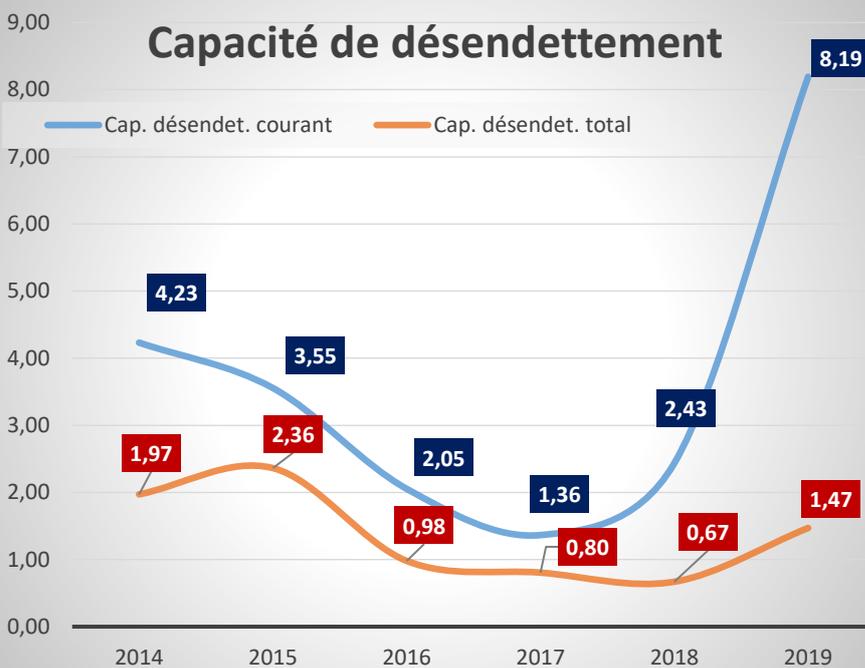
Encours dette au 01-01-2020



L'encours – le capital restant dû – est constitué d'abord par le tout récent emprunt liée à la réhabilitation des logements communaux.

Les autres prêts s'éteindront tout au long de la décennie 2020/2029.

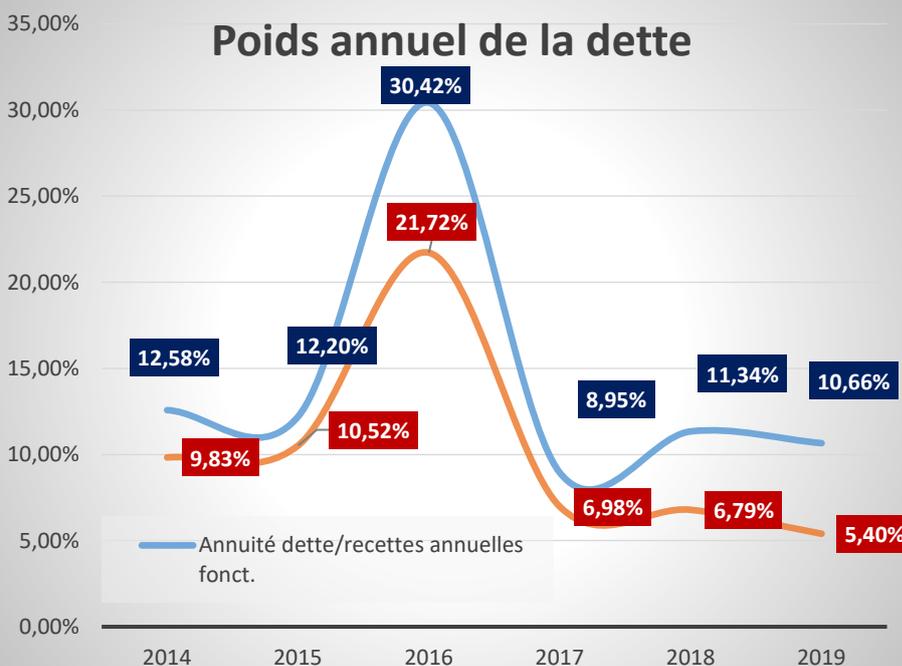
Capacité de désendettement



Un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable ; au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Sur la base des seules recettes de l'exercice, la durée pour Faugères est légèrement supérieure à 8 ans. En intégrant les résultats antérieurs, ce délai est ramené à moins de 2 ans.

Poids annuel de la dette

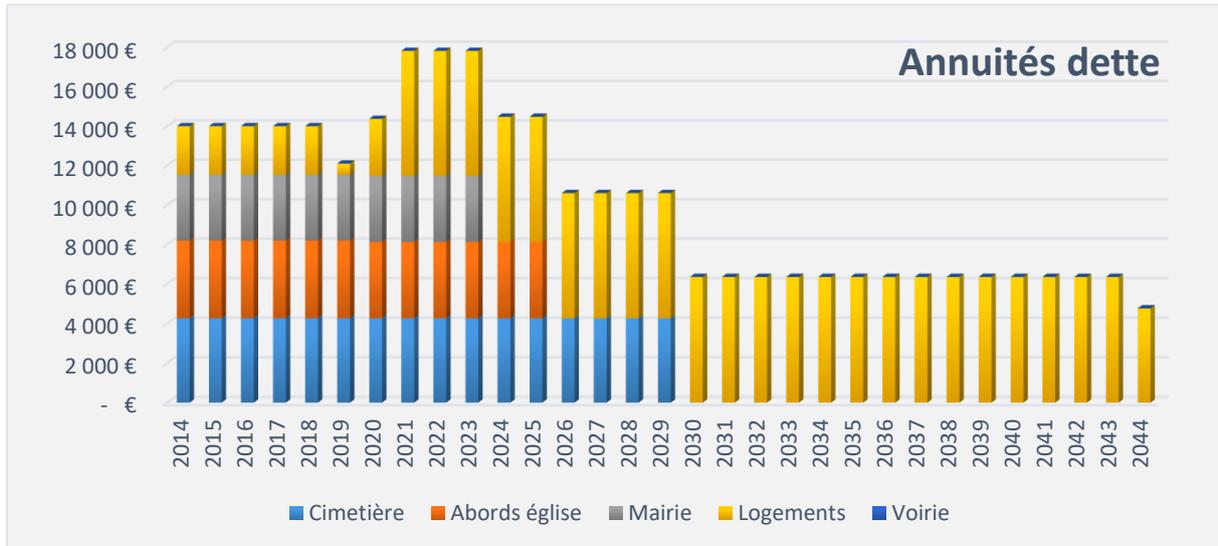


Le ratio de dette se décline également en rapport des recettes de fonctionnement.

Là aussi, la proportionnalité s'analyse d'abord au constat des recettes de l'année. Dans le cas de Faugères, cela donne un ratio légèrement supérieur à 10,5 %, avec une annuité inférieure au produit fiscal de l'année.

Si l'on intègre les résultats antérieurs,

le ratio de la commune s'améliore nettement puisqu'il est de la moitié, soit légèrement moins de 5,5 % après avoir connu un pic à plus de 20 % en 2016.



Le profil de la dette fait apparaître l'extinction de plusieurs emprunts au cours des prochaines années, à savoir :

- En 2023, un prêt souscrit pour l'aménagement de la mairie en 2000 ;
- En 2025, un prêt souscrit pour l'aménagement des abords de l'église en 2006 ;
- En 2029, un prêt souscrit pour l'agrandissement du cimetière en 2010.

ANNUITES DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts	5 393 €	5 203 €	4 689 €	4 133 €	3 672 €	3 759 €
Capital	8 604 €	9 005 €	34 423 €	9 864 €	10 325 €	8 341 €
TOTAL	13 997 €	14 207 €	39 112 €	13 997 €	13 996 €	12 100 €

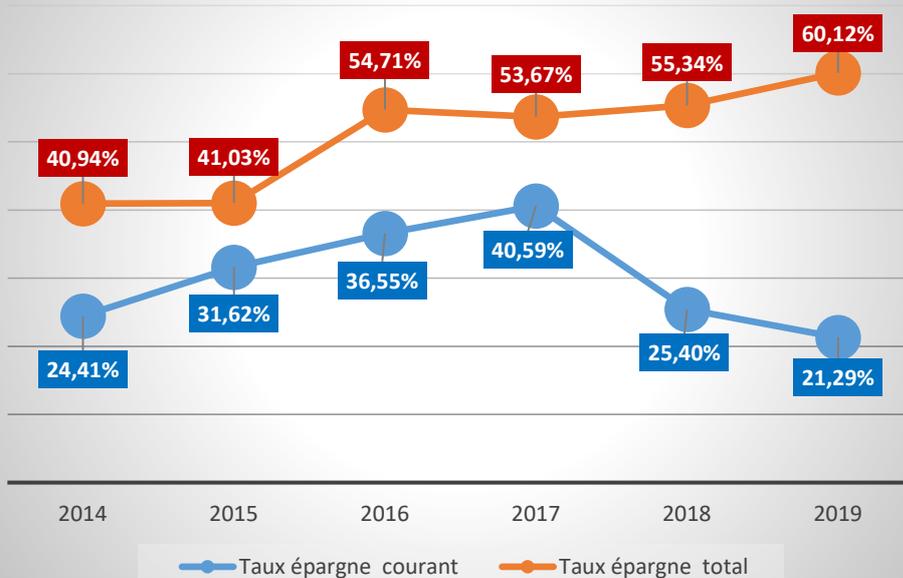
L'annuité a connu un pic en 2016 avec le remboursement d'un emprunt court terme destiné à faire face aux dégâts d'orages du mois d'août 2014. Sinon, l'annuité est contenue dans une fourchette de 10 à 15.000 € par an. Ce seuil sera dépassé pour une part au cours du nouveau mandat au regard des emprunts courant durant cette période mais les recettes des produits domaniaux seront en progression équivalente. Au-delà, cela dépendra des choix du conseil municipal élu en 2020.

ANNUITES DETTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	4 567 €	4 232 €	3 677 €	3 193 €	1 170 €	898 €
Capital dette	9 801 €	13 675 €	14 139 €	14 623 €	6 958 €	7 230 €
TOTAL	14 367 €	17 906 €	17 816 €	17 816 €	8 128 €	8 128 €

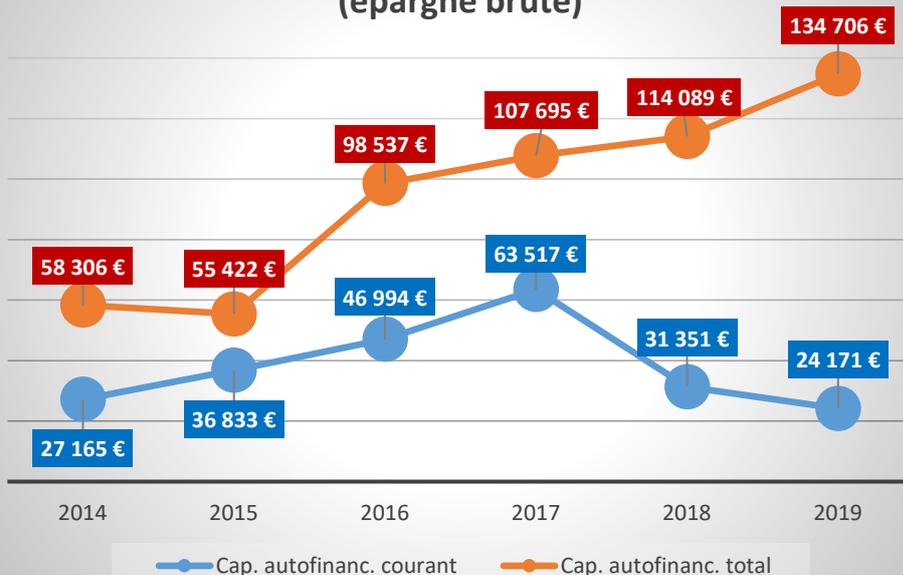
La commune de Faugères possède un cadre d'engagement budgétaire sain tout en bénéficiant d'une liberté encadrée en terme de recours à l'emprunt pour les investissements futurs, au fur et à mesure de la capacité retrouvée liée aux extinctions de prêts antérieurs. L'autre incertitude réside dans le nouveau pacte financier entre l'Etat et les collectivités locales qui sera établi pour faire face à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'engagement à travers les lois de finances de la République est la neutralisation des impacts. A vérifier concrètement, ce dès le budget primitif de 2020, la DGF représentant plus de 50 % des recettes récurrentes.

Le budget primitif doit être voté avant... le 31 juillet. En effet, le délai légal a été reporté pour cause de crise sanitaire. Les taux d'imposition doivent, eux, être votés avant le 1^{er} juillet 2020.

Taux d'épargne



Capacité d'autofinancement (épargne brute)



Le taux d'épargne brute est un ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : cela indique la part des recettes récurrentes qui peuvent être consacrées à l'investissement, qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes pour faire tourner l'institution. Un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Au-dessus, la situation est plus confortable. Or, il s'élève au-dessus de 20 % pour la commune de Faugères. Cela constitue donc une marge de manœuvre positive.

L'épargne brute, assimilable à la capacité d'autofinancement utilisée en comptabilité privée, est un des soldes intermédiaires de

gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la véritable ressource interne dont dispose la collectivité pour financer les investissements de l'exercice. La tendance, pour Faugères, est à la baisse ces dernières années mais cette épargne brute reste positive, réelle et mobilisable pour de nouveaux programmes qu'il faudra calibrer économiquement en fonction de cette disponibilité.

Cet indice brut traduit donc la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Il permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

Jean PASCAL

Mai 2020

FAUGERES

13

Informations du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Code postal : 07230

Intercommunalité : CC du Pays Beaume-Drobie

Département : Ardèche

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Commune

105 habitants au dernier recensement (2015).

La population a évolué de 2,36 % entre 2010 et 2015.



La part des moins de 20 ans est de 8,3 %, et celle des plus de 65 ans est de 33,9 % (2015).



Logements neufs

1 logements autorisés (individuels, collectifs, résidences) en 2018

Dotations de l'État

Dotation globale de fonctionnement en 2020 : 66 073 €

Variation entre 2019 et 2020 : **0.02 %**

L'endettement par habitant de Faugères est supérieur (+28.48%) à celui de la moyenne des communes de taille similaire (villages de moins de 250 habitants).

Toujours concernant le budget de la commune, durant le mandat municipal qui s'achève en 2020, l'endettement de ce village s'est réduit de 33.62%. Il représentait 77 110 euros en 2018, ce qui représente une dette égale à 756 euros par habitant.

Le poids des seniors (60 ans et plus), qui constituent 50.49% de la population, a grimpé depuis 2010 (+7.19 points). Les personnes entre 30 et 59 ans ont en même temps vu leur part au sein de la population (47.57%) s'amenuiser. Les personnes de moins de 30 ans ont pour leur part vu leur proportion au sein de la population (13.59%) s'amenuiser de 3.93 points.

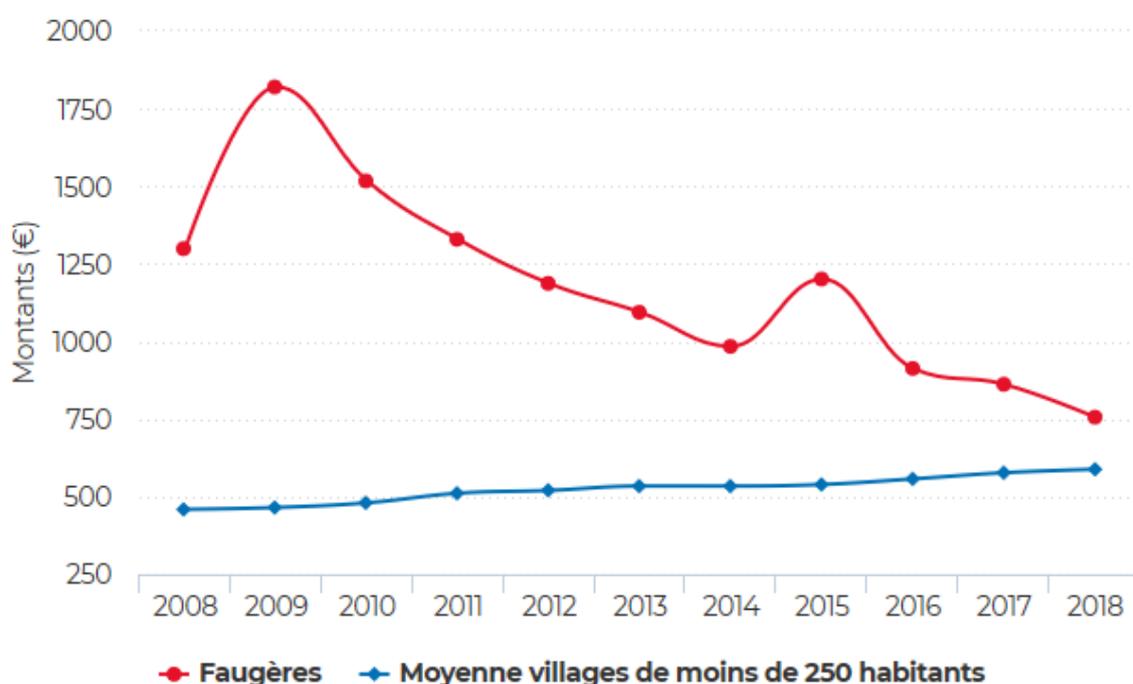
En matière de dynamisme économique, Faugères affiche une croissance de 5.56% du nombre d'entreprises depuis 2014. Le village a réussi à fédérer de nouvelles entreprises, passant de 36 entreprises à 38.

Durant le mandat qui s'achève, le niveau de vie des habitants du village a progressé de 11.97% : le revenu annuel moyen des foyers fiscaux de Faugères est passé de 69 047 euros en 2014 à 77 312 euros en 2018.

Toujours sur le plan fiscal, les taxes locales ont augmenté de 15.17% pour atteindre 213 euros en moyenne par foyer fiscal.

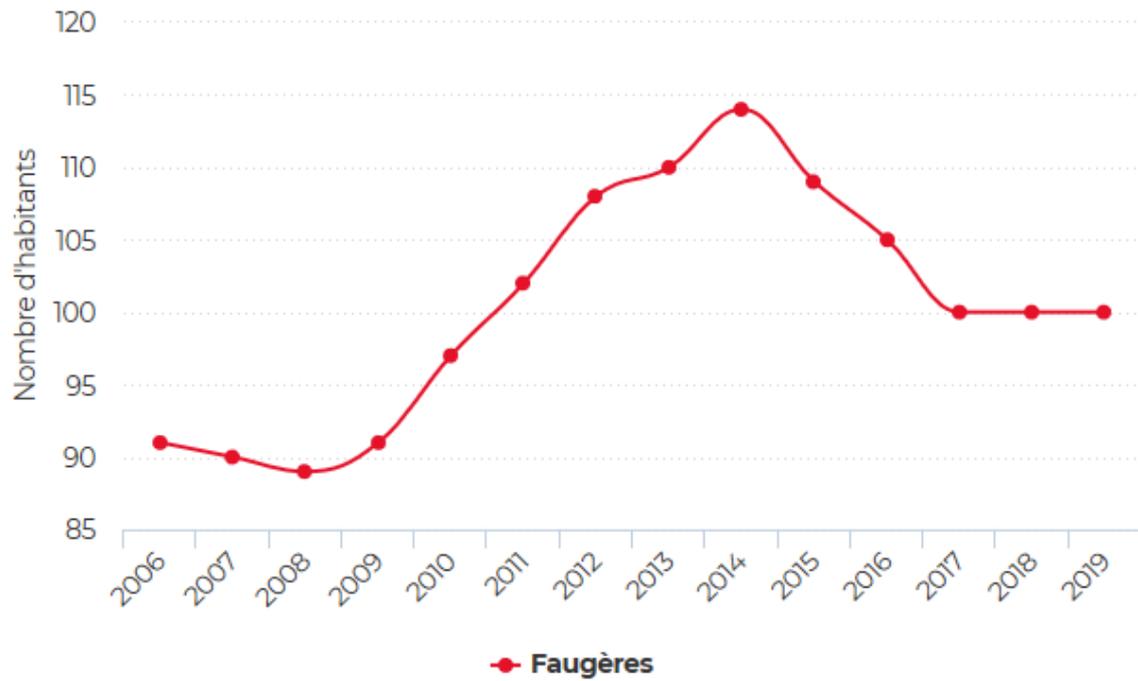
Dette par habitant à Faugères

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Evolution de la population à Faugères

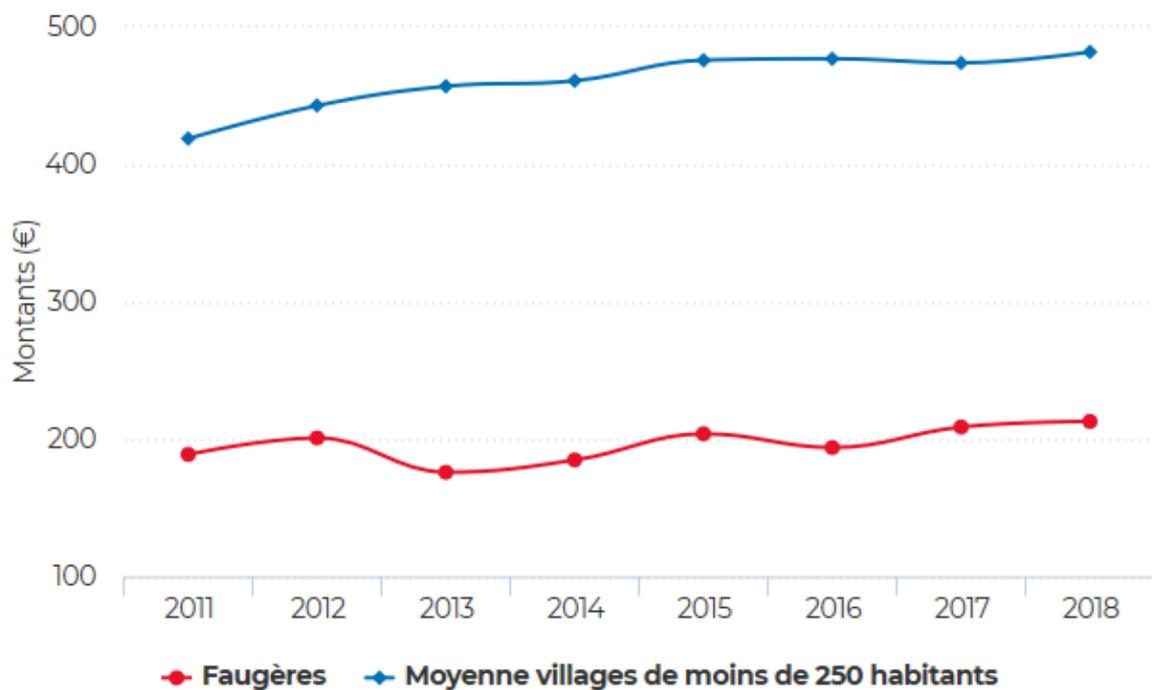
(Source : Linternaute.com d'après l'Insee)



Impôts locaux moyens à Faugères

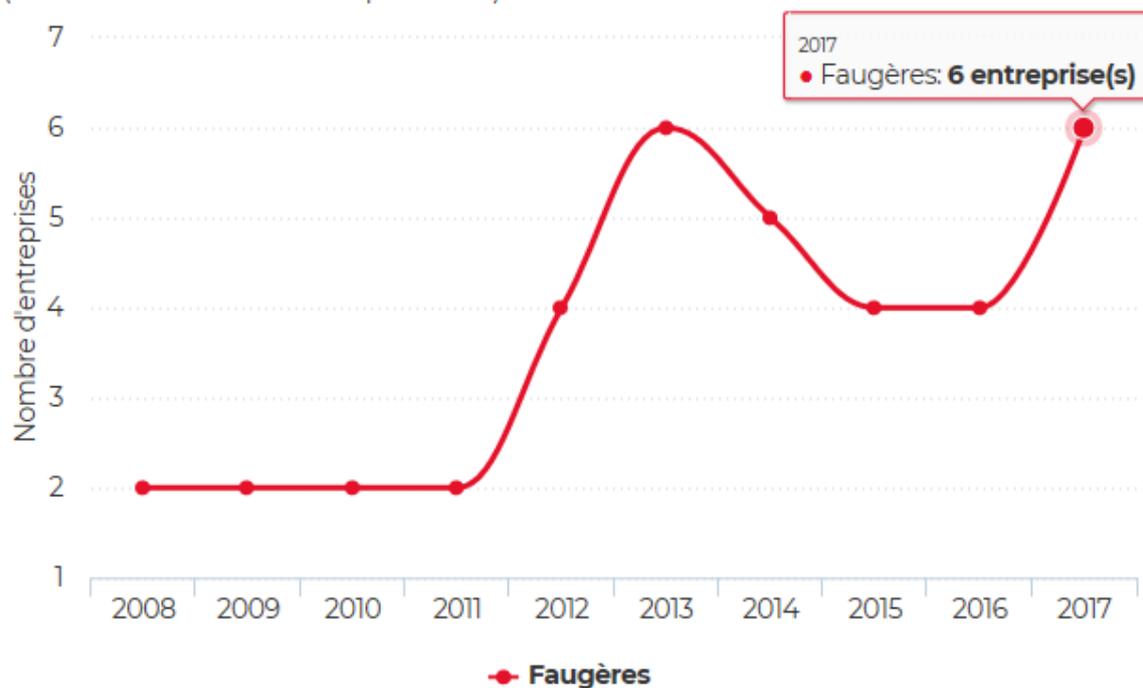
Estimation du montant moyen des taxes d'habitation et taxes foncières payés par les foyers fiscaux de Faugères.

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Nombre d'entreprises à Faugères

(Source : Linternaute.com d'après Insee)



Taux de chômage à Faugères

Part de la population active de Faugères, âgée de 15 à 64 ans et se déclarant à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi.

(Source : Linternaute.com d'après Insee)

